

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 13 septembre 2021 à 20h00
Présidence : M. Luc Magnollay
Salle polyvalente

Après les salutations d'usage aux Conseillers et à la Municipalité, le président rappelle que la séance se déroule à nouveau hors de la salle habituelle et avec les mêmes équipements et règles que les fois précédentes en raison de la pandémie COVID-19, avec en plus le port du masque obligatoire lorsqu'on est assis, mesure qui nous a été communiquées par la DGAIC et non par la Municipalité. Le président salue la secrétaire municipale Mme S. Ruchet, la boursière Mme I. Ciampi, la secrétaire Mme F. Gantin, ainsi que les représentants de la presse : journal de Morges et Journal de La Côte. Enfin, chacun est invité à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Cinq membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbaux des séances du 3 et 21 juin 2021
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°05/2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2022
6. Préavis n°06/2021 relatif à l'attribution des compétences municipales à la Municipalité pour la législature 2021-2026
7. Préavis municipal n° 07/2021 relatif à une demande de crédit de 105'000.-fr pour une étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la Gare d'Etoy
8. Postulat Thomson et consorts
9. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité

1. Appel :

Quarante-cinq Conseillers participent à la séance, cinq excusés. Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbaux des séances du 3 et du 21 juin 2021 :

Pas de correction demandée pour le procès-verbal du 3 juin 2021.

Procès-verbal du 21 juin 2021 - corrections demandées par :

- Mme V. Hüsler :

Page 2715 : « Il serait peu souhaitable de devoir renforcer la ventilation de la salle par la suite, même si cette consommation supplémentaire d'énergie devait permettre d'augmenter l'autoconsommation du bâtiment ».

« ...ces personnes laissent-elles la place en ordre lors de leur départ ? » au lieu de « ...avant leur départ ».

- M. M.-O. Christinat :

Page 2706 : « PAC » au lieu de « Pack ».

Les procès-verbaux modifiés sont acceptés à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil :

- M. L. Magnollay – président :

Suite à la demande de M. J.-F. Lange, nous avons tenté de rendre les écrans plus vivants. Je remercie notre secrétaire pour la mise à disposition rapide du trombinoscope de notre Conseil. Si vous avez détecté des erreurs nous vous prions de nous en informer au plus vite. Pour ceux qui n'ont pas eu la chance de participer à notre petite séance de formation organisée par le préfet et la DGAIC le 2 septembre dernier, permettez-moi, en ce début de législature, de vous faire passer trois points formatifs : le Conseil communal n'est pas un organe de surveillance de la Municipalité, elle l'est par le Conseil d'Etat ; nous avons toutefois la surveillance de la gestion et des comptes. Les compétences du Conseil communal sont définies de manière exhaustive par la Constitution vaudoise, article 146, et par l'article 4 de la loi sur les communes. Pour faire plus simple, elles sont décrites dans l'article 17 de notre règlement. Chaque Conseiller a un droit d'initiative sous la forme d'une motion, d'un postulat, d'une interpellation, d'un amendement, ou d'une simple question ou vœu à la Municipalité. Comme nous avons par le passé un peu confondu motion et postulat, permettez-moi d'approfondir ces deux notions : une motion est une proposition qui concerne les attributions du Conseil communal uniquement et je vous renvoie à l'article 17 de notre règlement où vous les trouverez énoncés. Le postulat, et nous en traiteront un tout à l'heure, est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Il n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité si ce n'est l'établissement d'un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité. Vous trouverez toutes les définitions des modes d'initiatives à la page 3 de notre règlement. Pour ceux qui ne l'auraient jamais fait, je vous invite à lire notre règlement, au moins une fois dans son intégralité, et je clos ce chapitre formatif. Merci à

ceux qui ont répondu à l'enquête de satisfaction, nous avons eu quinze réponses qui nous font constater que le niveau de satisfaction a l'air bon, les réponses étant majoritairement positives.

Au niveau administratif, j'espère que tout le monde aura pu facilement utiliser notre serveur et trouver toutes les pièces nécessaires à la bonne compréhension des thèmes traités ce soir. J'espère également que ceux qui souhaitent recevoir les documents écrits les ont bien reçus, si ce n'est pas le cas, je vous demanderai d'en faire part au Bureau. Dernier point pour rappel, les Commissions doivent rendre leurs rapports le mercredi qui précède de dix jours la séance du Conseil, sous forme écrite et signée en trois exemplaires originaux. Ils sont à remettre soit en main propre au président, soit dans ma boîte aux lettres. La version PDF du rapport n'est pas indispensable. En cas d'urgence elle sera la bienvenue pour le respect du délai mais doit être absolument identique à la version papier remise au président.

Après vous avoir assommés avec toutes ces informations administratives, le Bureau souhaite vous faire une proposition caritative : nous vous proposons, sur une base purement volontaire, de faire don de vos jetons de présence du Conseil du 13 décembre prochain, à la veille de Noël, à une œuvre caritative. Nous vous proposons les « Cartons du Cœur » mais nous sommes ouverts à d'autres organisations plus locales si vous avez des propositions. Nous vous enverrons un mail prochainement et les personnes acceptant de participer à cette action pourront simplement s'annoncer en retour.

On relance cet hiver les fenêtres de l'Avent, en espérant que les conditions sanitaires nous le permettront, et je vous propose de faire une fenêtre de l'Avent du Conseil comme nous l'avons fait les années avant COVID : la date proposée est le jeudi 23 décembre. Nous pourrions approfondir ce sujet dans les propositions individuelles si besoin et je vous invite à y réfléchir en attendant.

Votations 2021 : 7 mars (élections communales générales) / 28 mars (2^{ème} tour) / 25 avril (suppléants) / 13 juin / **26 septembre** / 28 novembre.

Séances CC 2021	Remise des rapports	Commentaires
15 février	03 février	
29 mars	17 mars	<u>Annulée</u>
10 mai	28 avril	
21 juin	9 juin	
13 septembre	1 septembre	
1 novembre	20 octobre	
13 décembre	01 décembre	Repas de fin d'année

+ 3 juin 19h00 : Installation des autorités par M. le préfet

4. Communications de la Municipalité :

a) M. R Corthay :

Voici quelques informations sur le chantier de la salle triple : l'entreprise générale est Guillet Constructions de La Magne (FR), le génie civil est attribué à l'entreprise Girardi de Founex, le béton armé et la maçonnerie ont été attribués à l'entreprise Pittet Construction de Bottens, les installations électriques ont été attribuées à l'entreprise Pierre Mivelaz Electricité de Poliez-Pittet, le chauffage et la ventilation attribués à l'entreprise Michel Rime à Echallens, les équipements sportifs attribués à Alder+Eisenhut de Ebnet Kappel (SG). Actuellement on arrive au bout du plan du radier, d'autres entreprises n'ont pas encore reçu leur contrat. Le planning prévu pour le projet est : début mi-juin 2021, fin du chantier prévu en novembre 2022, ce qu'on espère.

Je pense que tout le monde a pu voir en entrant que nous avons travaillé avec une société qui se nomme BoxUp, « les armoires qui vous font bouger », cela a été bien relayé dans les journaux. Il s'agit de solution innovante de partage de matériel de sport et de loisir avec du matériel en libre accès. Depuis leur mise en service le 9 juillet 2021, nous avons relevé cent vingt-trois utilisations jusqu'à fin août, quarante-deux utilisateurs enregistrés. C'est à l'essai pour deux ans.

b) M. J.-M. Schlaeppli :

Police des constructions :

Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle no 1157 – M. T. Kleiner – chemin de la Corniche 20 : construction d'une piscine et pose d'une PAC ;
- Parcelle no 1411 – M. et Mme Bonani - rue de la Plantay 15 : construction d'une piscine enterrée (avec couverture contre les déperditions thermiques), d'une pompe à chaleur et d'un local de jardin.

Les mises à l'enquête sont publiées dans la feuille des avis officiels (FAO), le Journal de Morges, le site de l'Etat de Vaud : centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC). Un abonnement aux mises à l'enquête de la commune est aussi possible par simple inscription sur le site de la CAMAC (vous recevrez ainsi une notification dès qu'une enquête est publiée dans le périmètre que vous aurez défini). Les mises à l'enquête peuvent être consultées au bureau communal, avec prise de rendez-vous préalable. Si vous voulez vraiment vous informer sur le cadastre de la Commune, je vous encourage à aller sur le site geocommune.ch dont vous trouverez un lien direct sur la première page du site internet de la Commune d'Etoy.

c) M. C. Viquerat :

Pour commencer, voici quelques informations chantier : la salle multifonction a été expliquée tout à l'heure mais il y avait le deuxième

préavis par rapport aux équipements des Communaux. Nous sommes en train de préparer l'ensemble de ces travaux, les plans d'exécution sont quasiment terminés, il ne reste que quelques détails à régler. Les travaux ont été attribués, pour le génie civil, à l'entreprise FFA de Villars-Sainte-Croix. Les travaux de la première phase d'est en ouest vont démarrer début octobre et devraient être terminés d'ici mars 2022. L'appareillage a été confié à l'entreprise Ackermann à Denges. Le dernier sous-projet qui démarre également est la sous station électrique SEFA, dont les travaux de génie civil et bâtiment préfabriqué vont démarrer mi-octobre pour durer approximativement un mois.

Vous avez certainement vu une nouveauté : des voitures partagées sont disponibles à Etoy à présent, suite à une motion de 2015 du Conseil. Une stratégie a été montée depuis 2018, une promotion communale a été intégrée dans le fonds de développement durable et puis il était prévu de démarrer ce projet l'année dernière or, pour de sombres raisons, nous avons dû le reporter d'une année. Les deux voitures en question sont une réalité depuis le 6 août : un véhicule électro pur qui a effectué un total de neuf sorties en trois semaines. Nous avons également choisi un véhicule un peu plus grand, avec un hayon arrière, un véhicule combi, typiquement pour aller chez IKEA par exemple. Celui-ci est sorti une fois dans les mêmes trois semaines. Notre objectif avec tout ça est d'offrir un service complémentaire, peut-être inciter les jeunes à passer leur permis voiture mais aussi peut-être d'inciter plusieurs couples à abandonner une de leurs voitures. Nous n'avons pas encore fait de publicité, ça va venir avec le Petit Etierruz qui va paraître prochainement mais d'ici-là nous comptons sur vous tous pour faire un peu de publicité pour ces voitures, l'objectif étant qu'elles soient utilisées un maximum.

Nous avons eu un petit convoi qui a traversé la commune d'Etoy les 17 et 18 août. Il s'agissait d'une prospection géosismique : l'objectif est d'émettre des ondes, de faire en sorte qu'elles soient introduites dans le sous-sol pour être ensuite captées par des capteurs en bordure de route, de chemin. Il y avait quelques milliers de capteurs. Les analyses se faisaient avec trois camions tous les huit mètres. Ceci s'inscrit dans un projet assez long qui a démarré en 2003 avec une étude du potentiel géothermique cantonal. 2006, les études ont commencé dans la région et une première étape de prospection avec des camions avait eu lieu en 2010, ce qui avait permis de déterminer et de contrôler que la faille dite de Pontarlier-Vallorbe passe bien par le vallon de l'Aubonne à proximité d'Etoy. Ils ont aussi déterminé que, dans la région nyonnaise, le décrochement de Saint-Cergue passe du côté de Gland. En 2014, c'était la création d'Energieo, entreprise créée par les distributeurs électriques de la région : on y retrouve les services industriels de Nyon, Gland, la SEFA et Romande Energie. 2015, ils avaient annoncé vouloir créer une station de géothermie de moyenne profondeur à Vinzel. Pourquoi Vinzel ? Car le potentiel d'utilisation de la chaleur du sous-sol était plus important en pensant à la région de Gland. Quelques années plus tard, ils ont créé le

thermorésÔ pour commencer à construire un réseau de chauffage à distance. Cette année on a vécu une deuxième campagne de prospection pour affiner le modèle de données d'il y a un peu plus de dix ans. Les trajets effectués par les camions : de Bière à Montricher puis de Lussy jusqu'à Nyon en passant par Etoy. Leur objectif était de valider trois nouveaux sites en dehors de Vinzel, qui sont Nyon, Aubonne et Etoy pour de la géothermie moyenne profondeur. Le tracé suivi sur Etoy était très proche du chemin des pylônes pour ne pas dire tout le long du chemin des pylônes. Ce qui nous souciait un petit peu c'est que ce chemin est bordé d'une conduite d'irrigation en PVC, donc assez fragile. Nous avons pris toutes les mesures qu'il fallait pour éviter les problèmes et par chance nous n'avons pas constaté de dégâts, on s'en sort donc plutôt bien. Si vous êtes intéressés je vous invite à aller sur le site Energieo où vous trouverez plein de renseignements complémentaires.

Vous avez sûrement entendu parler dans la presse, à la radio et à la télévision, du petit souci d'une commune voisine. Ça met en évidence l'importance de la protection des infrastructures informatiques. Il a été annoncé ces derniers temps que les infrastructures communales sont soit défailtantes, soit anciennes ou encore non maintenues, souvent les trois, ce qui est peut-être vrai pour quelques communes mais pas pour la totalité. Le deuxième point qui est ressorti également c'est que le personnel technique de l'administration n'était pas très bien formé pour avoir les bonnes réactions par rapport à certaines tentatives d'attaque. Nous allons de notre côté prendre certaines mesures déjà prévues en accélérant la cadence car la presse a déjà beaucoup parlé de l'histoire de Rolle, pour tourner un fait divers en scandale, pour suggérer au Canton d'aider les Communes à gérer, entretenir leurs installations voire les remplacer. Je pense surtout que l'action de la presse invite tous les hackers du monde à s'intéresser aux communes vaudoises en sous-entendant que c'est facile de s'en prendre à elles. Ce qui n'est pas sorti ces derniers temps à mon sens c'est le problème de fond. Parce qu'en dehors des aménagements techniques pour protéger les infrastructures, il y a un travail gigantesque à faire au niveau fédéral, cantonal, et communal : c'est de traiter des données, de les définir, de faire en sorte qu'on puisse les anonymiser, ce qui réduirait considérablement le risque en cas de diffusion de ces données.

5. Préavis n°05/2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2022 :

- Mme R. Durrer-Bolle lit les conclusions du rapport de la Commission des finances proposées à la majorité.

- M. L. Magnollay – président : Il y a une petite différence entre les conclusions de la Commission des finances et celles de la Municipalité, au point 3 (9 au lieu de 10). La question a été élucidée, le point 9 parle de l'impôt sur les chiens et à la suite du point 9 il y a un petit règlement dans lequel il y a un intérêt (article 4) et le point 10 y correspond. Est-ce que la Commission des finances est d'accord de voter les conclusions de la Municipalité ?

- M. M. Thomson : Oui, cela n'était juste pas clair car sur les documents reçus il n'est pas indiqué de point 10.

Votations

1. De maintenir, pour l'année 2022, le taux de 60% de l'impôt cantonal de base (100%) sur :

- a. l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers ;
- b. l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ;
- c. l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise ;

Accepté à l'unanimité

2. de maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles ;

Accepté à l'unanimité

3. de maintenir les rubriques 2 à 10 de l'arrêté 2022 au taux de 2021 ;

Accepté à l'unanimité

4. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 ;

Accepté à l'unanimité

5. d'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1er janvier 2022.

Accepté à l'unanimité

6. Préavis n° 06/2021 relatif à l'attribution des compétences municipales à la Municipalité pour la législature 2021-2026 :

- Mme J. Amy lit les conclusions du rapport de la Commission des finances proposées à la majorité.

- M. L. Magnollay – président : Les conclusions de la Commission des finances sont identiques à celles du préavis de la Municipalité.

- M. C. Fürer : Une précision pour le point numéro 6 sur les possibilités de placements de la Municipalité. Pourriez-vous préciser quel genre d'entreprise rentre dans cette définition-là ?

- M. J. Fernandez - syndic : Les placements possibles indiqués dans le préavis sont auprès d'établissements bancaires (Raiffeisen, PostFinance, Banque Cantonale) ou auprès d'instituts. Le problème

c'est qu'il n'y a pas grand-chose d'intéressant en ce moment et encore faut-il avoir la trésorerie pour. Mais on doit avoir cette autorisation en cas de possibilité d'investissements ou de placements. Il s'agit toujours de bonnes sociétés et pas de placer les fonds sur le marché européen ou à la Bourse.

- M. C. FÜRER : Il s'agit bien de placements et pas d'investissements pour ce point 6 ?

- M. J. Fernandez – syndic : Oui on parle ici de placements.

Votations

D'accorder à la Municipalité d'Etoy les autorisations suivantes pour la législature 2021-2026

1. autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de 100'000.- fr par cas, charges comprises ;

Accepté à l'unanimité

2. autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition des participations dans les sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de 10'000.-fr ;

Accepté à l'unanimité

3. autorisation générale de plaider dans les cas de la gestion de la Municipalité ;

Accepté à l'unanimité

4. autorisation générale de pouvoir engager 60'000.-fr, par cas, pour les dépenses imprévues et exceptionnelles ;

Accepté à l'unanimité

5. délégation de compétence pour la fixation des taxes et émoluments ;

Accepté à l'unanimité

6. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières ;

Accepté à l'unanimité

7. de dire, qu'en fin de législature, les autorisations générales courent jusqu'à l'adoption des nouvelles autorisations générales fixées par les autorités communales de la nouvelle législature, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Accepté à l'unanimité

7. Préavis municipal n° 07/2021 relatif à une demande de crédit de 105'000.-fr pour une étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la Gare d'Etoy :

- Mme T. Bonamy lit les conclusions du rapport de la Commission d'urbanisme proposées à l'unanimité.

- M. D. Olaya lit les conclusions du rapport de la Commission des finances proposées à la majorité.

- M. L. Magnollay – président : Les conclusions des deux Commissions sont identiques à celle de la Municipalité à part la numérotation des points et j'ouvre la discussion.

- M. C. Viquerat : Comme déjà annoncé aux deux Commissions je souhaitais pouvoir vous préciser ce soir que nous avons reçu les offres des deux bureaux d'étude : nous sommes un poil en dessous de ce qui était prévu et les offres en question ont été validées par le Canton ces derniers jours ainsi que le montant de leur participation de 50%.

- M. T. Jakob : Dans quel horizon temporel envisagez-vous de réaliser ce projet d'aménagement de la place de la gare ?

- M. C. Viquerat : L'étude est prévue pour arriver à un rapport avril-mai l'année prochaine. Ceci devrait nous permettre d'envisager la création de ce qui va être défini comme étant le plus urgent, en sachant que le Canton ne va pas vouloir nous aider à construire des infrastructures qui devraient être détruites quinze ans plus tard. Mais c'est le résultat de l'étude qui va proposer les objets à réaliser, un planning de réalisation, un budget approximatif. Tout ceci nous permettra de rentrer en discussion avec le Canton pour obtenir d'éventuelles aides.

- M. T. Jakob : Comme vous le savez j'ai des contacts avec les CFF à propos des projets à moyen-long terme de développement du réseau dans le secteur Morges-Allaman : il y a différentes options qui sont aujourd'hui étudiées par les CFF pour des projets dont l'horizon de réalisation est plutôt 2030 voire au-delà. Mon souci est de comprendre la compatibilité de l'étude que la Municipalité souhaite lancer avec ces différentes variantes qui sont aujourd'hui aux mains des CFF. Rappelons que ce sont les CFF qui proposent et que c'est l'office fédéral des transports qui dispose. Ainsi le rythme des projets des CFF n'est pas le même que ceux de la Municipalité.

- M. C. Viquerat : Je tiens à préciser que dans le comité de travail de cette étude préliminaire, trois représentants des CFF seront présents et ont déjà été présents pour la préparation du préavis : cela représente les infrastructures, les horaires et les bâtiments. Les CFF

sont donc dans le processus. Il subsiste quand même des inconnues qui devraient normalement être levées d'ici la fin de l'année prochaine or le rapport de l'étude devrait arriver avant la fin de l'année prochaine. Il y aura donc des « si » et des « ou » vraisemblablement dans le rapport final. Est-ce que j'ai répondu à la question ?

- M. T. Jakob : Mon souci c'était de ne pas engager des frais d'étude pour des solutions qui seront, au final, incompatibles avec les éventuelles décisions par rapport au projet d'extension du projet CFF.

- M. C. Viquerat : Lorsqu'on a démarré les discussions avec tous ces acteurs-là, il y a environ un an et demi, une des conclusions à Etoy c'était de dire qu'il y a tellement d'incertitudes qu'il ne faut rien faire avant 2040 or vous constatez tous que nous avons certains besoins typiquement par rapport à du parking vélo et consorts... Nous avons donc discuté âprement avec le Canton pour qu'on puisse quand même démarrer quelque chose, qu'on identifie ce que l'on peut faire avant, ce qu'on pourrait éventuellement monter sur roulettes pour pouvoir le déplacer ailleurs. Si on doit détruire quelque chose le Canton nous a déjà prévenu que ce sera à nos frais. Nous sommes quand même obligés d'envisager quelque chose avant 2040.

- Mme J. Dutrançois : Page 2, offre P+R, je n'ai pas compris pourquoi l'abondante offre de parking dans la zone industrielle est contradictoire avec l'objectif régional.

- M. C. Viquerat : C'était la question qu'il ne fallait pas poser. Il y a eu une étude qui s'est faite ces dernières années dans la région pour déterminer quels étaient les meilleurs endroits pour placer des places P+R. Cela a été une histoire de longue haleine. Dans un premier temps celles existantes d'Etoy n'étaient même pas répertoriées et puis dans le rapport final, on nous demande de diminuer le nombre. Nous ne nous cachons pas que nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec cette approche mais c'est un état de fait. Dans les documents officiels cantonaux, régionaux, l'objectif à moyen-long terme c'est vingt places P+R à Etoy. Et qu'on pourra peut-être discuter de deux ou trois supplémentaires, mais c'est compliqué.

- Mme V. Hüsler : Je profite de rebondir sur la remarque de Mme Dutrançois. Je ne pense pas que cela encourage beaucoup les gens à prendre le train si on diminue les possibilités de transfert de transport. Ce projet va demander beaucoup d'études, on verra ensuite ce qui va pouvoir ressortir de concret. Je souhaite que l'étude préliminaire puisse quantifier les avantages que l'on peut attendre par rapport à la situation actuelle car l'idée c'est d'améliorer ce qu'il y a aujourd'hui. Personnellement j'aimerais voir les avantages quantifiés, ne pas dire « on y va » mais qu'on compare pour chaque composante et qu'on choisisse ce qu'il y a de mieux entre l'actuel et ce qu'on espère obtenir.

- M. C. Viquerat : Le Canton répertorie actuellement les études de satisfactions qui ont été faites dans le secteur. Cela a le mérite d'exister, mais en fait, l'objectif c'est de regrouper toutes ces informations et au besoin de pouvoir les compléter. L'étude prévoyait

de faire quelques études de satisfaction supplémentaires, on n'est pas certains de les lancer, cela doit être encore décidé.

- M. A. Magnollay : J'aimerais apporter mon soutien à la Municipalité pour la défense des places de parc. Si on comprend bien comment l'étude a été faite, le raisonnement est de pousser les gens à prendre le bus, mais je pense que les places de parc à la gare c'est un grand atout pour que les gens prennent le train. Il vaut mieux une ou deux voitures qui font Etoy-Etoy gare que les mêmes voitures qui vont à Lausanne, à Genève ou plus loin.

- M. C. FÜRER : Une question sur la déserte vers l'ouest, vers Nyon – Genève. On a vu dans le rapport des CFF que la gare d'Etoy est utilisée quasiment exclusivement pour partir à l'est. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu que ce soit au niveau de l'élargissement des voies, ou d'un éventuel allongement des voies qui me semble plus compliqué, pour favoriser une desserte en train vers l'ouest ou est-ce que les personnes allant à l'ouest devraient se reporter sur Allaman ?

- M. C. Viquerat : C'est aussi une bonne question. Notre souhait à l'initial était d'intégrer dans le périmètre de l'étude la mobilité entre la gare d'Etoy et la gare d'Allaman. On a été forcé de restreindre le périmètre qui est largement en dessous : actuellement de 250m de rayon autour de la gare. On a l'autorisation de travailler avec le Canton sur des améliorations qu'on peut amener à la gare d'Etoy, en tenant compte des axes de mobilités : bus, piétons, cyclistes... mais on aura de la peine à aller jusqu'à l'autre bout d'une piste cyclable. Deuxième point : par rapport à l'infrastructure des CFF, les plans actuels parlent de quatre voies dans le secteur d'Etoy, donc passage de deux à quatre voies. La manière dont seront utilisées ces 4 voies, on ne le sait pas actuellement mais on peut imaginer qu'il s'agira d'améliorer les liaisons pour les amener au quart d'heure côté Lausanne puis d'améliorer les liaisons côté Genève. On se dit qu'à un moment cela devrait nous aider, il y a encore pas mal de réponses à obtenir et il ne faut pas être pressés car on parle de 2035.

Votations

1. d'accorder la demande de crédit de 105'000.-fr pour financer l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la Gare d'Etoy ;

Accepté à la majorité (1 avis contraire)

2. d'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie courante de la commune des exercices 2021 et suivants ;

Accepté à l'unanimité

3. d'autoriser la Municipalité à amortir le 50% du montant de cette étude par la subvention cantonale associée et le solde par les résultats des exercices 2022 et suivants ;

Accepté à l'unanimité

4. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Accepté à l'unanimité

8. Postulat Thomson et consorts :

- M. L. Magnollay – président : Je remercie M. Thomson de faire valoir son droit d'initiative sur un sujet intéressant. L'intitulé exact du postulat signé en bonne et due forme est : « Demander à la Municipalité de soumettre au Conseil communal un rapport de faisabilité pour relier le village d'Etoy à la gare d'Allaman pour les piétons et pour les cyclistes. » Je vais donner la parole à M. Thomson pour défendre son postulat, je vous rappelle peut-être juste avant la procédure : nous allons d'abord devoir décider de la recevabilité de ce postulat, ça veut dire qu'il doit être formulé de bonne forme, de bonne facture, il doit être signé, remis dans les temps avant la séance, pour ce point-là à mon avis il est tout à fait recevable. Nous déciderons ensuite si nous le renvoyons à la Municipalité.

- M. M. Thomson : En avril 2015 c'était un postulat et pas une motion. Elle a été votée devant le Conseil afin d'inciter la Municipalité à installer les voitures « Mobility » sur le territoire de la commune d'Etoy. Je tiens à remercier la Municipalité pour cette excellente nouvelle, les voitures sont là et j'encourage tout le monde à utiliser ce réseau pour envisager, comme dit tout à l'heure, de passer d'un ménage à deux voitures à un ménage à une seule voiture voire sans voiture. Ce soir je voudrais partager avec vous notre vision pour relier notre village à la gare d'Allaman. Juste pour définir un peu le contexte, cette idée est née en janvier cette année lorsque ma femme et moi avons décidé de nous rendre à Allaman Centre sans utiliser de voiture pour faire les courses. C'était une sorte d'aventure et puis je connaissais l'existence de ce chemin, non officiel si on peut dire, pour aller à la gare d'Allaman. On a pris des photos pendant cette marche, qui sont attachées au postulat et projetées sur l'écran. D'abord il faut descendre le stand de tir puis la route du Stand et traverser le pont de pierre comme montré sur la première image. Sur la deuxième photo, la route goudronnée est terminée et il faut naviguer un peu autour de la base du pont. Ce jour-là, en janvier, il faisait assez humide avec pas mal de boue mais on peut imaginer aussi emprunter ce chemin dans l'obscurité, sans lumière. Sur la troisième image on a traversé la rivière et on doit se frayer un chemin à travers ce champ. Sur la photo suivante, on voit la fameuse pente, ce jour-là c'était raide et boueux, on peut aussi imaginer faire ce même chemin en hiver à partir de 18h lorsqu'il fait nuit. Sur la

dernière photo on arrive au sommet de la colline, sur la route d'Aubonne. Traverser cette route très fréquentée à cet endroit-là est dangereux du fait de nombreux angles morts et de la rapidité de la circulation. Dans l'annexe du postulat j'ai aussi mis à votre disposition un article issu du journal 24heures: j'ai été très intéressé de voir que les communes de Prangins et Nyon prévoient de construire une voie verte à côté des lignes des voies de chemin de fer, à l'usage exclusif des cyclistes et des piétons. J'ai été convaincu qu'on doit avoir un meilleur moyen pour se rendre à la gare d'Allaman depuis Etoy et je me demandais pourquoi notre Commune ne pouvait pas envisager quelque chose, évidemment à plus petite échelle, mais tout aussi ambitieux. Comme notre président l'a expliqué, l'idée du postulat est de donner six mois, comme indiqué dans notre règlement, jusqu'au 13 mars 2022 si on vote sa recevabilité ce soir. La Municipalité devra donc présenter un rapport détaillant la faisabilité d'une telle liaison, qui sera présenté au Conseil avant l'échéance et il peut être accompagné d'un projet de décision. Dans ce cas, avant le 13 mars 2022, une Commission pourrait être nommée pour éventuellement étudier le projet si la Municipalité en présente un. Je vais juste lire un peu le texte de mon postulat, qui regroupe mes idées et celles des autres personnes qui ont signé le postulat :

Aménagement d'une sorte de voie verte, avec une passerelle en bois peut-être, on ne sait pas, mais traversant la rivière en tout cas, partant derrière la cabane du stand de tir jusqu'au moment où la route goudronnée se termine côté Etoy. Cela pourrait couper partiellement la pente herbeuse de l'autre côté de la rivière. Evidemment c'est un peu raide, comme on l'a vu sur les photos, il faudrait peut-être prévoir un escalier pour les piétons et pourquoi pas un sentier serpentant pour les vélos.

Une autre variante serait d'installer une passerelle en hauteur, cela permettrait d'optimiser le trajet, qui pourrait franchir la route d'Aubonne. On pourrait dans ce cas s'inspirer de l'exemple des communes de Nyon et Prangins.

Une autre idée serait d'installer un passage à feu sur la route d'Aubonne, près du garage, pour améliorer la sécurité des piétons et des enfants.

Engager des discussions avec la commune d'Allaman pour améliorer éventuellement le chemin entre la route d'Aubonne et la gare d'Allaman, il y a un chemin en gravier juste à côté de la voie de chemin de fer.

Autre idée, la création d'un autre trajet juste pour traverser la rivière et pourquoi pas entre le Moulin de La Vaux et la rive droite de l'Aubonne.

Evidemment tout ça est un projet difficile, rien n'est facile, il implique de discuter avec des propriétaires privés, les CFF, la commune d'Allaman, le Canton...il y a beaucoup de discussions à faire. Nous croyons qu'avec l'influence climatique, cela ne diminue pas notre responsabilité envers les citoyens de la Commune, si vous vous souvenez bien, ils ont majoritairement voté pour soutenir le projet

CO₂. Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous demande de bien réfléchir à l'avenir de notre commune, notre district, notre canton, notre pays et même notre monde avant de voter ce soir. Merci beaucoup pour votre attention.

- M. L. Magnollay – président : Merci à M. Thomson pour ces descriptions. Il manquait peut-être juste une petite chose, ce sont les limites de commune. Pour avoir regardé un petit peu et si je ne me trompe pas, la limite de la commune d'Etoy se situe juste avant de passer le pont, nous avons donc le joli chemin. Une fois que ce n'est plus la commune d'Etoy, il y a le fameux tour du pilier. Ensuite tout le cheminement depuis le pont CFF se fait sur des terrains privés qui sont aux CFF, M. Jakob pourra peut-être nous le dire, mise à part la traversée de la route cantonale. Merci pour ce postulat, je pense que sur le fond c'est quelque chose qui mérite notre intérêt, sur la forme c'est en ordre pour moi. Je pose quand même la question avant d'ouvrir le débat, est-ce que quelqu'un est contre la recevabilité de ce postulat ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion et propose à la Municipalité de s'exprimer sur ce postulat afin que nous ayons une vision large des possibilités.

- Mme T. Séverin : Effectivement la mobilité, qu'elle soit cyclable ou piétonne, entre Etoy et Allaman, nous a déjà pas mal occupés ces dernières années. On en a parlé tout à l'heure en parlant de l'interface où on sait que les liaisons vers l'ouest sont compliquées, que beaucoup de gens vont sur Allaman que ce soit à pied ou à vélo, qu'il y a des chemins peu praticables et peu sécurisés pour l'instant. Il est vrai qu'au cours des dernières années nous avons déjà mené un certain nombre de réflexions préalables qui allaient de l'amélioration de ce chantier à la création d'une piste cyclable qui redescend sur la route suisse mais qui effectivement incluait la réflexion de passerelle, plus ou moins grande, plus ou moins haute, accotée au pont des CFF ou pas. Nous avons travaillé avec des étudiants de l'EPFL qui ont fait des simulations, on a même eu droit une fois à une maquette de tracés qui seraient possibles. Donc au niveau conceptuel, c'est quelque chose qu'on a déjà imaginé depuis en tout cas trois ans, auquel on a déjà beaucoup réfléchi, maintenant il reste toutes les questions de faisabilité en sachant, comme cela vient d'être mentionné, qu'on n'est pas que sur notre commune, il y a des propriétaires privés donc il y a beaucoup de questions d'autorisations, de permis... pour l'instant ce sont des réflexions qui étaient restées plutôt à notre niveau ou dans des contacts informels. Quelque part on se réjouit de voir que ce sont des réflexions qui trouvent un écho, qu'il y a des attentes par rapport à ce genre de choses. On ne peut que vous dire qu'effectivement ce sont des choses auxquelles on pense, sur lesquelles on a déjà commencé à travailler mais qui sont compliquées et qui prennent beaucoup de temps vu qu'il y a beaucoup d'interlocuteurs et de parties prenantes concernés. Voilà un peu où on en est par rapport à un projet comme celui-là.

- M. M.-O. Christinat : Je commence par une méchanceté : le rapport est déjà fait. Ce serait intéressant de le voir afin de prendre

connaissance de tous les travaux que vous avez faits sur le sujet. Que se passera-t-il si le postulat vous est présenté, que se passera-t-il quand vous présenterez le rapport ? Y aura-t-il une votation du Conseil là-dessus ? Ce ne sera pas forcément un préavis, ce sera un rapport, est-ce que le Conseil l'accepte, ou demande plus ?

- M. L. Magnollay – président : La Municipalité est contrainte pour un rapport et ça s'arrête au rapport. Elle peut dire qu'elle présentera un préavis dans les dix ans, vingt ans, trente ans... si elle le souhaite. Le Conseil prend acte.

- M. M.-O. Christinat : Sur la question des limites communales : le bout qu'on a chez nous c'est le tout petit bout sur ce trajet. Je comprends que la Municipalité, au vu des actions déjà entreprises, a envisagé des choses sur le terrain d'autres communes, c'est donc possible ?

- Mme T. Séverin : Au niveau conceptuel on l'a déjà fait, à un niveau informel on avait discuté de ce type de projet avec les communes voisines. Maintenant au niveau formel cela n'a pas été fait sur ce projet. Cela avait été le cas sur la piste cyclable qui descend sur la route suisse et qui remonte direction du château d'Allaman, là il y avait eu des contacts vraiment formels et une collaboration avec la commune d'Allaman. Sur ce projet-là non, on en est resté au stade de réflexions, est-ce que déjà techniquement c'est possible, est-ce qu'il y aurait un tracé possible... la faisabilité réelle en termes de limites de commune, l'estimation des coûts... ce sont des choses dans lesquelles nous ne sommes pas entrés du tout pour l'instant.

- Mme S. Jara : Je vais jeter un pavé dans la marre. Aujourd'hui on a fait beaucoup de choses pour la mobilité douce mais ce serait bien que tous les cyclistes les utilisent et ne se mettent pas sur les routes quand il y a des trottoirs pour eux... c'est bien beau de faire des projets mais en même temps il faudrait que tout ce qui est déjà fait soit utilisé par les cyclistes.

- M. L. Magnollay – président : Merci pour cette remarque.

- M. T. Jakob : J'ai connaissance de quelques projets similaires qui ont été faits dans d'autres communes, où il s'est assez rapidement révélé qu'un projet avec un minimum de dénivelé était privilégié parce qu'il semblerait que les cyclistes, en tout cas la majorité, préfèrent circuler à plat plutôt que de devoir faire de grosses montées. Certains de ces projets ont abouti, d'autres pas, dans certains cas on a pu utiliser des ponts existants, s'accrocher dessus, dans certains autres cas cela n'a pas été possible pour des raisons essentiellement de conservation du patrimoine puisque les organes responsables de ce domaine sont très réticents à voir d'anciens ouvrages historiques doublés par des solutions qui ne sont pas forcément esthétiques. Je rappelle, et cela a été mentionné dans le précédent préavis, qu'il y a également un projet de doublement des voies dans un horizon qui n'est pas compatible avec les souhaits des postulants mais dans un horizon d'une dizaine – quinzaine d'année, il y a ce projet de doubler ce viaduc et il serait peut-être possible à ce moment-là d'intégrer un élément dès le départ.

- M. M.-O. Christinat : Une idée qui m'est arrivé tout à l'heure, améliorer un minimum ce qui existe, non pas ce qui est chez nous mais plutôt voir avec les autres communes afin que le tracé existant soit un minimum viabilisé. Quant à la traversée de la route d'Aubonne, là c'est assez grave, c'est très très très dangereux, je le pratique assez souvent, on ne l'imagine pas avec des enfants. Mais ce n'est pas chez nous non plus.

- M. C. Furer : A l'inverse de M. Christinat, je vais commencer par une gentillesse : le rapport est déjà fait. Ce qui serait intéressant ce serait d'avoir le récapitulatif de ce qui a été fait, des pistes envisagées, des impasses, pourquoi pas une photo de la maquette ou vous l'amenez la prochaine fois, comme ça on aura un document de travail qui expliquera l'état des lieux actuel et les possibilités avec un degré de faisabilité. C'est peut-être juste ça qu'il vous manque. On ne demande pas un préavis à la suite de ce rapport mais on voudrait savoir si la chose est totalement impossible ou s'il y a des pistes à privilégier.

- M. R. Corthay : A titre d'information, on avait regardé, il y a quelques années, pour que ce tracé aboutisse dans la zone industrielle, donc au sud des voies ferrées. On voit qu'on peut passer sous le pont comme on veut, en bas, et dans ce but là on a fait une préservation de voie de passage sur la parcelle de Street Box, on a déjà demandé un droit de passage lors de la mise à l'enquête, donc on a déjà fait un petit bout.

- Mme. V. Hüslér : Pour reprendre ce qui a été dit avant, moi j'imagine plutôt que suite à la décision de ce soir, ce n'est pas de nous présenter un rapport qui nous redise ce qui a été fait mais plutôt d'encourager la Municipalité à prendre des contacts officiels avec la commune d'Allaman, de voir plus loin d'un pas ce qui est faisable, et voir ainsi si on se bute à un mur ou s'il y a un moyen d'aller de l'avant.

- M. L. Magnollay – président : Je crois que c'est le souhait de tous.

- M. C. Viquerat : Pour compléter ce qui a été dit par mes collègues, je pense que votre postulat est intéressant pour nous parce qu'en fait il nous donne une feuille blanche pour nous dire allez trouver des solutions ailleurs de façon à améliorer notre mobilité. J'insiste là-dessus car c'est clair qu'il y a un côté de l'Aubonne qui est sur le territoire de la commune et dès qu'on veut améliorer quelque chose on doit passer sur d'autres communes, d'autres terrains, mais ça c'est le moins important. Ce qu'il faut voir dans ces ouvrages-là c'est que ce sont les bénéficiaires qui sont tentés de faire un effort de financement, les gens qui n'en ont pas besoin ne seront pas du tout intéressés. Je ne vous cache pas que, concernant cette liaison sur la gare d'Allaman, elle n'est pas prévue d'être financée à double sens. Mais votre postulat est très intéressant car on ne savait pas jusqu'à maintenant comment vous présenter des projets sur d'autres territoires, maintenant vous nous donnez cette occasion.

- M. L. Magnollay – président : Puisque personne d'autre ne veut prendre la parole, nous avons à présent trois possibilités : la première c'est de renvoyer le postulat à la Municipalité pour son rapport, le deuxième c'est simplement renoncer à ce postulat, la

troisième est de créer une Commission du Conseil communal pour travailler plus avant encore l'énoncé du postulat ce qui, à mon avis, n'est pas nécessaire.

Votations

1. De renvoyer le postulat à la Municipalité

Accepté à la majorité (2 avis contraires – 1 abstention)

9. Propositions individuelles :

- M. A. Magnollay : Je vais un peu rebondir sur ce qui a été dit au début sur une motion/un postulat qui datait de 2015 et sur ce postulat, je trouverais intéressant qu'on puisse avoir une liste des motions – postulats qui sont ouverts au niveau de la Municipalité, aussi pour les nouveaux qui n'auraient pas participé aux précédents débats. Je pense notamment à l'aménagement pour personnes à mobilité réduite près de l'église, peut-être on a oublié que c'était en cours.

- M. L. Magnollay – président : Au niveau motion – postulat il n'y a que la motion Plumey d'ouverte. Pour le reste il s'agit d'interpellations. On pourrait effectivement envisager de créer et maintenir une telle liste. Nous allons essayer de mettre ça en place.

- M. D. Olaya : M. Viquerat nous a parlé en début de séance du piratage informatique. Ce que j'aimerais savoir c'est si notre réseau informatique est sûr ? Est-ce qu'on peut garantir que nous ne serons pas la cible de hackers, avez-vous fait un audit ?

- M. C. Viquerat : J'aimerais pouvoir vous répondre oui mais en fait ce n'est pas parce qu'un réseau est sûr qu'il va pouvoir tenir le choc si quelqu'un veut y rentrer. En fait nous avons déjà fait des efforts pour l'améliorer considérablement ces dernières années et aujourd'hui pour assurer son entretien quotidien. Un test a été fait en début d'année, j'attends encore un rapport, pour vérifier sa solidité, mais on est dans du classique : on vérifie si les signaux passent ou ne passent pas. La plupart des attaques qui fonctionnent aujourd'hui passent par d'autres voies. Celles-là on est moins sûr. Quelle que soit la qualité de l'infrastructure ou de formation qu'on peut avoir, il faut garder en tête que le vers peut être dans la pomme et dans ce cas-là on se retrouve dans la même situation que la commune de Rolle s'est retrouvé ces dernières semaines.

- M. D. Olaya : C'est clair qu'au niveau information on ne pourra jamais garantir qu'un réseau est sécurisé à 100%. Le but est de mettre le plus de barrières possibles pour empêcher ce genre d'attaques. J'ai juste encore une information, en provenance d'un article paru dans le journal, l'UCV avait fait un projet pilote avec la commune de Bussigny pour lancer un label sécurité informatique. Bussigny est d'ailleurs la première commune du canton à l'avoir réussi. Le but est de monter une structure et d'avoir un label de qualité.

- Mme I. Golay : Une question par rapport au nouveau chantier pour la salle multisports, comment arrivent les camions de chantier et repartent par rapport à l'établissement scolaire ?

- M. R. Corthay : Normalement le chantier passe par le nord de l'école, il ne passe pas devant l'école si possible et ils peuvent ressortir sous les tennis. C'est clair qu'il reste le petit point entre l'école et le cheminement piéton qui traverse, on ne peut pas tout sécuriser.

- M. G. Knigge : Une question par rapport au champ de chanvre, avons-nous des nouvelles de la biodégradabilité du plastique, parce que pour me promener assez régulièrement dans la région de Pizy, la semaine passée ils ont labouré un champ de blé cette année, où c'était le champ de l'année passée, où il y a beaucoup de plastique noir qui est ressorti, d'ailleurs il y avait un employé du propriétaire qui était sur le champ pour ramasser tout le plastique dans des sacs poubelles...je voulais savoir ce que ça pourrait donner quand ils auront ramassé le maïs, si on va se retrouver avec du plastique noir partout ou si c'est du plastique biodégradable

- M. J. Fernandez – syndic : Entre le biodégradable et le chanvre, j'ai pas mal appris ces deux dernières années. La problématique des plastiques biodégradables est qu'ils le sont d'une certaine façon. Actuellement il y a un groupe de travail qui a été formé avec le Canton, notamment à la suite de cette histoire de chanvre, auquel je participe, et auquel participe également la direction générale de l'agriculture, la direction générale de l'environnement, avec son groupe spécial anti-déchet. On va voir comment on avance dans ce « gremium » pour continuer notre croisade suite à ce champ. On est dedans, on continue, je continue avec mon bâton de pèlerin, il faudrait qu'on analyse car il y a des choses qui sont biodégradables mais certaines ne le sont que de manière industrielle et pas en l'enfouissant dans la terre. Ce groupe de travail va continuer à avancer sur ce dossier avec le Canton.

- Mme S. Jara : Une question sur les écoles. Il s'avère que la doyenne est en congé maladie de durée indéterminé depuis l'an passé déjà, qu'on a une autre doyenne en congé maladie de longue durée également, il y a aussi des professeures qui partent en congé maternité. J'aimerais savoir comment s'organise l'encadrement, comment ça se passe ?

- Mme T. Séverin : Effectivement on sait qu'il y a un certain nombre d'absences de longue durée dont celle de la directrice, une doyenne. Maintenant l'organisation scolaire et pédagogique est de la compétence du Canton, donc nous ne pouvons pas interférer dans la manière dont l'école s'organise lorsque des personnes sont absentes. Un doyen reprend toutes les tâches de direction, donc pour nous, au niveau de l'ASSAGIE, au niveau du Conseil intercommunal que nous avons avec les écoles, il y a toujours un représentant des écoles qui est là, qui peut faire le lien. Nous ne pouvons que suivre la situation et il est clair que ce n'est pas aux communes de trouver des remplaçants ou des solutions. Nous sommes là quand il y a des demandes d'enseignants qui peuvent venir jusqu'à nous quand la hiérarchie n'est

pas forcément présente, mais au-delà de ça, c'est une problématique qui doit plus être gérée par la DGEO.

- Mme M. Reist : Une question concernant le site internet parce que lors du premier confinement la médiathèque était fermée et la ludothèque aurait souhaité mettre le catalogue de leurs jeux en ligne pour que les usagers puissent consulter ce dernier à distance. On a discuté avec Mme Séverin entre autres et là ça redevient actuel car l'accès à la médiathèque n'est possible qu'avec un certificat COVID et pour pouvoir servir les gens qui n'ont pas de certificat, pour des raisons qui leur appartiennent, ce serait de nouveau intéressant de mettre notre catalogue des jeux et jouets à disposition des usagers. Est-ce qu'il y a quelque chose qui avance dans le sens de pouvoir utiliser le site de la commune comme support ?

- M. C. Viquerat : Depuis la demande particulière de la médiathèque nous avons regardé avec le fournisseur de notre site actuel pour valider dans quelle mesure il était possible de compléter notre site pour ajouter des fonctions supplémentaires de type médiathèque. Il s'avère que ce n'est plus envisageable car la société qui gère notre site ne fait plus que de la gestion et refuse de faire du complément de fonctions. Ça veut dire que nous avons commencé à écrire un cahier des charges pour concevoir un nouveau site et le confier à une autre société.

- Mme M. Reist : Est-ce que cela va être fini pour la prochaine pandémie ou peut-être un peu plus vite ? Ce serait vraiment pratique pour la ludothèque de pouvoir mettre le catalogue sur un site pour les utilisateurs qui ne peuvent plus venir, par exemple créer un click et collect.

- M. C. Viquerat : Actuellement nous n'avons pas de planning établi au stade où nous en sommes, en termes de pandémie on parle toujours du COVID-19, on est en 2021, je ne sais pas si on va parler de COVID-24 ou 25... je plaisante. Pour l'instant nous n'avons pas de planning établi.

- M. C. FÜRER : J'aimerais tout d'abord remercier la Municipalité et le Bureau aussi pour les nouvelles présentations qui rendent la séance du Conseil très vivante et très agréable à suivre, merci à tous pour vos efforts. J'aimerais rebondir un peu sur l'affaire de Rolle. Presque tout a été dit, Charly nous a déjà parlé de ce sujet avant qu'on aborde les questions, notamment la définition de confidentialité, sur la durée de conservation. Ce qui serait important ce serait de réfléchir à quelles données doivent être gardées car on garde souvent beaucoup de données mais beaucoup sont gardées pour rien. Il y a eu un assessment qui a été fait apparemment en début d'année, et effectivement si cela ne touche que les réseaux, cela ne touche qu'une partie du problème car on sait que la faiblesse est aussi humaine, on sait qu'il y a des tests de phishing... Je vous encourage à tester aussi ce point-là. J'ai vu au giratoire au début de la route de la Plantay, il y a quelques jours ou la semaine passée, qu'il y avait une drôle d'oreille postée en haut d'un poteau. Je me demande si c'était un appareil de mesure de bruit suite aux crissements de pneus intempestifs ou ce que c'était que cette machine.

- M. C. Viquerat : Il est vrai qu'il y avait un drôle d'engin suspendu au-dessus du rond-point Bellefontaine, il était associé à trois compteurs routiers qui étaient sur la route Bellefontaine et deux autres à l'intérieur des parkings entre Livique et Migros. Sur le rond-point il s'agissait d'une caméra pour étudier le comportement des conducteurs sur le rond-point, non pas pour valider s'ils dépassent d'autres véhicules, mais pour qualifier l'origine et la destination de chaque individu qui rentre sur le rond-point. Ceci est destiné à une étude de trafic organisée par le Canton dans ce secteur-là.

- M. C. FÜRER : Est-ce qu'il a été envisagé de faire des mesures sonores ? Est-ce que ce genre d'étude est envisageable ne serait-ce que pour constater le bruit ?

- M. C. Viquerat : J'hésitais à passer la parole à J.-M. Schlaeppli, mais en fait quand on parle de bruit sonore, on peut parler de celui issu de la masse de véhicules en circulation mais généralement ceux qui sont le plus gênants sont ceux qui sont issus de véhicules modifiés ou de personnes qui jouent avec, je pense qu'il y a deux catégories. Normalement il va y avoir des mesures qui vont être activées ces prochains mois, j'ai de la peine à avoir un planning précis, sur les bruits de fond.

- M. J.-M. Schlaeppli : Actuellement il n'y a pas de radar anti-bruit, il y en a un je crois dans le canton de Vaud, ce sera très difficile de l'obtenir ici. Nous avons des contacts avec la gendarmerie à Aubonne, on leur signale tout débordement, comme vous habitez en bas, vous les entendez comme moi, c'est vrai que c'est constant, c'est pénible. J'écris un petit mail ou je leur téléphone en espérant qu'ils se déplacent et qu'ils soient là au bon moment. Par contre si vous, c'est désagréable comme méthode, mais si vous êtes confrontés à des véhicules qui sont anti conformes, des voitures, des motos, des quads ou n'importe quoi, que ça vous exaspère, rien ne vous empêche de relever le numéro de plaque, de nous le donner ou de le donner à la gendarmerie, ce sont des choses qui peuvent fonctionner.

- M. G. Biondi-Morra : Pour rebondir sur la remarque de Mme Golay, comme il y a beaucoup de camions qui vont passer, ce serait peut-être une bonne idée d'installer des miroirs ou quelque chose qui permettent aux chauffeurs des camions de voir s'il y a des enfants qui passent étant donné que le flux d'enfants est important dans le secteur.

- Mme V. Hüsler : Peut-être juste ajouter une précision sur la présence de plastiques dans le champ ou les champs, vu la problématique un peu plus générale, malheureusement il y a le plastique qui se voit, et ce pendant des années comme en parlait M. Knigge, et il y a le plastique biodégradable : on veut comprendre qu'il se transforme en éléments moins nocifs, dont parle j'espère notre syndic mais il y a aussi une situation intermédiaire de plastique bio fragmentables qui ne dérangent personne car on ne les voit plus très rapidement, ils disparaissent en petits morceaux invisibles mais en fait il s'agit toujours de plastique et cela reste toxique, cela forme les problèmes et accumulations de plastique dans les eaux et autres... j'espère que la commission dont parlait M. Fernandez cherche bien à ce que les

plastiques soient biodégradables en composants non toxiques parce que ces micro plastiques ne sont pas des solutions satisfaisantes.

- M. J.-F. Lange : Je voulais juste prendre cette opportunité pour remercier la Municipalité et le Bureau de m'avoir bien écouté la dernière fois et avoir fait le travail sur les diapositives aussi vite, ces dernières m'ont vraiment aidé à bien suivre les débats et explications de la Municipalité, un grand merci. Est-ce que cette présentation sera mise à disposition des Conseillers dans l'espace serveur pour accompagner le procès-verbal ? Deuxième question, je voudrais revenir sur les infrastructures pour les cyclistes devant les magasins du Littoral Parc. Avez-vous des nouvelles sur ce sujet parce que je n'ai pas vu de changements concrets pour l'instant.

- M. C. Viquerat : Pour essayer de répondre à votre question, on a pas beaucoup avancé depuis votre demande lors du dernier Conseil car nous nous sommes concentrés à la préparation du préavis qui vous a été présenté ce soir qui est une pièce maîtresse à mon sens par rapport aux parkings vélo en relation avec tout ce qui peut se faire auprès des commerces. Il est délicat d'imposer aux commerces de mettre en place des infrastructures alors que nous même ne sommes pas aptes à le faire.

- M. L. Magnollay – président : Je souhaite encore relever que si vous avez eu des slides de bonne qualité c'est aussi grâce à la détermination de la secrétaire qui ne lâche personne et je crois que c'est en tout cas elle qui est la cheville ouvrière de cette présentation.

- Mme S. Thury : Je me suis rendue l'autre jour au bureau communal sans réfléchir, sans prendre rendez-vous pour aller chercher la clé pour l'Assemblée de l'USL. J'aimerais savoir pourquoi nous devons toujours encore prendre rendez-vous et pour quels motifs il n'est pas possible de nous rendre à la commune pour un renseignement spontanément ?

- M. J. Fernandez - syndic : La problématique que nous avons dans notre administration et dans notre guichet c'est que ce n'est pas confidentiel. On ne peut pas recevoir deux personnes à la fois. Le COVID a aussi développé cette nécessité de prendre rendez-vous à l'avance et ça marche très bien. Le problème est que si on sonne et qu'on n'a pas rendez-vous, on n'a pas la possibilité d'avoir une personne qui vient chercher une clé et une personne qui vient faire ses affaires personnelles au guichet. Il y a un projet de changement complet et de refonte de l'administration et des bureaux qui est en route, il vous sera proposé par un préavis ces prochains temps car on doit pouvoir garantir la confidentialité aux gens qui viennent. On ne peut pas avoir quelqu'un qui consulte des plans à côté de quelqu'un qui vient pour ses permis ou autres. Il est facile de téléphoner, si on peut vous recevoir tout de suite on le fait et, si ce n'est pas possible, alors on vous donne un rendez-vous. Le jour où nous pourrons garantir la confidentialité nous pourrons rouvrir différemment.

- M. M.-O. Christinat : Je ne sais pas si c'est le lieu mais j'ai entendu parler d'une séance de l'USL qui s'est tenue récemment où il s'est décidé des choses sur la fête au village...est-ce qu'on pourrait savoir ce qui a été décidé ce soir ?

- Mme S. Thury : Non.

Le président remercie les membres de l'Assemblée pour leur assiduité, pour leur intérêt, il lève la séance en souhaitant un bon retour à chacun dans leurs foyers respectifs et leur donne rendez-vous au mois de novembre.

Séance levée à 22h25

Prochaine séance :
1 novembre 2021

Le Président

La Secrétaire

Luc Magnollay

Fanny Gantin

